



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2022

N° B03_03_2022_05 - Autorisation de signature du marché n°2021_ENV10 relatif à l'enlèvement et à la valorisation de la ferraille, des batteries, du cuivre ainsi que de l'aluminium issus des déchèteries

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	16	5	21	9

Pour : 21	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 25 février 2022

L'an deux mille vingt deux, le trois mars, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Béronne (Les Arcades) à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

BLANCHET Philippe, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, CHOURELL Gilles, COUSIN Sylvie, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, MICHELET Fabrice, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POUVREAU Lise, THELLIER Odile

Etaient représentés :

BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), BRILLAUD Chantal (pouvoir donné à CACLIN Philippe), FOUCHE Patrice (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à PICHON Gilles)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, CAQUINEAU Emmanuel, GUERY Patrice, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PELTIER Jérôme, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THIBAUT Evelyne

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Autorisation de signature du marché n°2021_ENV10 relatif à l'enlèvement et à la valorisation de la ferraille, des batteries, du cuivre ainsi que de l'aluminium issus des déchèteries

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C30-07-2020-1B du conseil communautaire du 30 juillet 2020 relative aux délégations de compétences du conseil communautaire au bureau communautaire, et plus particulièrement l'alinéa N°1 : "La préparation, la passation,

l'exécution de tous marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont le montant est supérieur ou égal à 214 000 € HT ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget" ;

Vu l'article L.1414-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant la nécessité pour la communauté de communes Mellois en Poitou dans le cadre de sa compétence de gestion des déchets, d'assurer le traitement des déchets issus des déchèteries.

Considérant que s'agissant de la ferraille, des batteries, du cuivre et de l'aluminium, la communauté de communes doit s'assurer de leur bonne valorisation.

Il est proposé un marché public de prestations de services en ce sens pour une durée de 1 an à compter de la notification du marché. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 3 ans.

La consultation a été réalisée à l'aide d'une publication le 06/08/2021 sur la plate-forme dématérialisée www.pro-marchespublics.com, le 11/12/2021 dans le Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP), et le 14/12/2021 dans le Journal officiel de l'Union européenne (JOUE). La date limite de remise des offres était le 11/01/2022. Quatre plis ont été réceptionnés.

La Commission d'appel d'offres du 17 février 2022 a émis un avis favorable pour attribuer le marché à l'entreprise SAS LOCA RECUPER située 68 rue du Pré Maingot, BP 10185 Pompaire, 79205 PARTHENAY.

A titre d'information, les précédents contrats de reprise ont permis à la communauté de communes de bénéficier de 40 000 € net de recette en 2020 et de 170 000 € net de recette en 2021.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le Président à signer le marché d'enlèvement et de valorisation de la ferraille, des batteries, du cuivre ainsi que de l'aluminium issus des déchèteries de Melle, la Mothe-Saint-Héray, Celles-sur-Belle, Mougon, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais, Brioux-sur-Boutonne et Lezay avec l'entreprise SAS LOCA RECUPER située 68 rue du Pré Maingot, BP 10185 Pompaire, 79205 PARTHENAY.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET